

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Décembre 2023

TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

3^E TRIMESTRE 2023

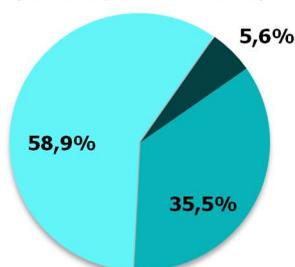
NOUVELLE PROGRESSION DES TAUX DES CRÉDITS À L'HABITAT ET À LA CONSOMMATION

- Les taux des **crédits à l'habitat** s'accroissent de 28 points de base (pdb) sur 3 mois. Leur progression est de 186 pdb sur 12 mois. Ils s'établissent ainsi à 3,33 % au 3^e trimestre, contre 3,17 % en France entière. Cette tendance haussière est directement liée à la politique de la BCE. Malgré cela, aucune baisse des montants accordées n'est observée sur un an. En moyenne, le montant des crédits à l'habitat contractés s'élève à 183 000 €, pour une durée de 21 ans. Ils représentent 58,9 % des nouveaux prêts accordés aux particuliers.
- Les taux pratiqués sur les **crédits à la consommation** s'établissent à 5,82 % au 3^e trimestre 2023, contre 5,91 % au niveau national. Les taux guyanais progressent de 27 pdb sur le trimestre et de 155 pdb sur un an. Les crédits à la consommation représentent 35,5 % des nouveaux concours accordés sur un an, soit près de 9 points de pourcentage de plus qu'en 2019.
- Les taux de **découverts** augmentent de 135 pdb sur un an en Guyane, pour atteindre 11,09 %. Ils retrouvent ainsi leur niveau du début d'année : 11,52 % au 1^{er} trimestre 2023. Les taux demeurent près de deux fois plus élevés en Guyane qu'à l'échelle nationale.

Caractéristiques des nouveaux crédits en valeur

Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers

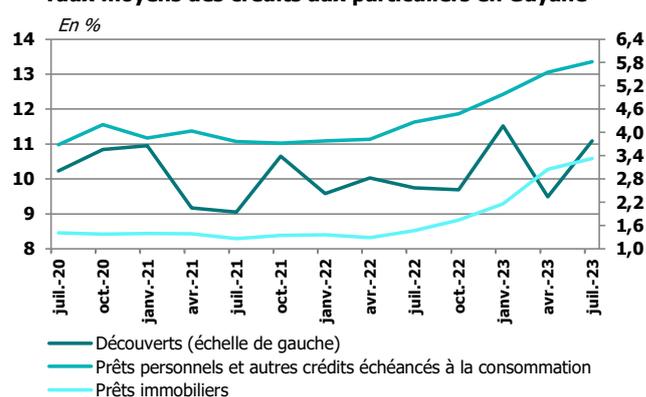
(sur un an, hors découverts)



- Prêts personnels et crédits échancés à la consommation
- Prêts immobiliers
- Autres crédits

Source : IEDOM, collecte RUBA

Taux moyens des crédits aux particuliers en Guyane

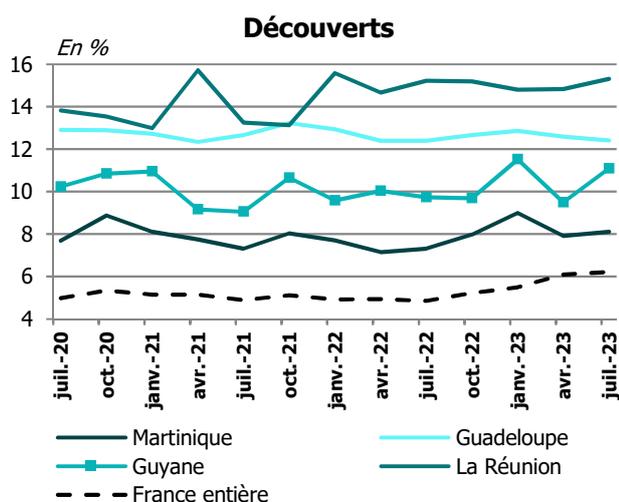


Source : IEDOM, collecte RUBA

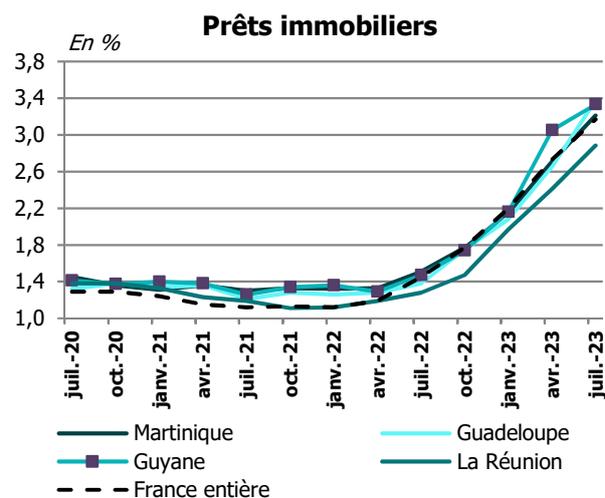
Taux moyen débiteurs en %		juil.-22	oct.-22	janv.-23	avr.-23	juil.-23	Variations (points de base)	
							sur un an	sur un trim.
Guyane	Découverts	9,74	9,69	11,52	9,49	11,09	135	160
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	4,27	4,48	4,98	5,55	5,82	155	27
	Prêts immobiliers	1,47	1,74	2,16	3,05	3,33	186	28
France entière	Découverts	4,86	5,23	5,49	6,10	6,22	136	12
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,85	4,31	4,98	5,64	5,91	206	27
	Prêts immobiliers	1,45	1,77	2,20	2,73	3,17	172	44

Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie

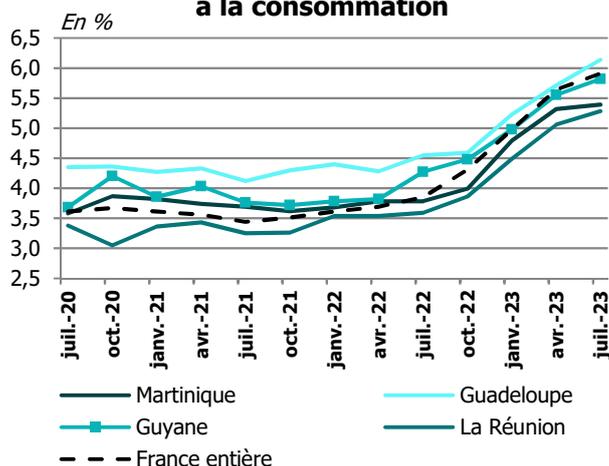


Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès d'établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : R. ELBEZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : S. AUBERT
Éditeur et imprimeur : IEDOM